

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA16 09003

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2016, le règlement suivant :

RCA16 09003 - RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION, À DES FINS DE GARDERIE, D'UNE PARTIE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 9875, RUE CLARK, SITUÉ SUR LE LOT 1996544 DU CADASTRE DU QUÉBEC (DOSSIER 1154039021);

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-troisième jour de mars deux mille seize.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement